

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE**

**REGISTRE QUESTIONS – REPONSES – V1**

**PERSONNE PUBLIQUE**

**ETAT - MINISTERE DES ARMEES**  
Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes  
Quartier Margueritte – BP 14 – 35998 RENNES cedex 9

**OBJET DU MARCHE**

Accord-cadre portant sur la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la rédaction d'études de faisabilité, de programmes fonctionnels et techniques détaillés ainsi qu'à l'assistance au choix des candidatures et offres des marchés de maîtrise d'œuvre ou des marchés globaux pour l'ensemble des sites soutenus par le SID Nord-Ouest.

### **Question en date du 27/07/2026**

**Question n°1:** Pourriez-vous donner des exemples de projet pour le lot 3 «infrastructures et aires aéronautiques» ?

**Réponse:** Exemple de projet: construction d'un hangar de maintenance pour aéronef, réfection de chaussées aéronautiques (aires de stationnement, pistes, taxiway, etc.), etc. ;

**Question n°2:** Les BPU n'ont que 3 tranches avec une T2 de 1001 à 9999 m<sup>2</sup>. Les honoraires à prévoir pour un bât de 1 500 m<sup>2</sup> ne sont pas les mêmes que pour un bât de 7 500 m<sup>2</sup>. Pourriez-vous proposer un BPU intégrant plusieurs tranches intermédiaires ?

**Réponse:** Non

**Question n°3:** Est-il envisageable de borner la dernière tranche du BPU ou de prévoir une clause de révision pour les projets « extraordinaires » ?

**Réponse:** Non

**Question n°4:** Concernant le lot 4, les montants des tranches proposés dans le BPU intègrent ils le process (data center ...) ?

**Réponse:** les montants correspondent uniquement aux travaux d'infrastructure, sans l'équipement spécifique même si sa valeur peut être prise en compte dans l'estimation globale de l'opération (exemple: pour un Datacenter, ils comprennent le clos couvert, la CVC, l'énergie, une éventuelle cage de faraday, etc.)

### **Question en date du 30/07/2026**

**Question n°5:** Existe-t-il un cadre spécifique pour la rédaction du mémoire technique, ou peut-on reprendre les chapitres de l'annexe 1 sur notre support ? Et un nombre maximal de pages ?

**Réponse:** Il n'y a pas de cadre imposé

### **Question en date du 04/08/2026**

**Question n°6:** Composition de l'équipe: Pour les lots 4 et 5, la présence d'un architecte est-elle attendue ou valorisée dans l'équipe ?

**Réponse:** Ne s'agissant pas d'un AC de maîtrise d'œuvre, la présence d'un architecte dans l'équipe n'est pas imposée, notamment pour ces lots à forte composante technique.

**Question n°7:** Composition de l'équipe: Quelles sont les compétences que vous jugez indispensables pour réussir les missions des lots 4 et 5 ?

**Réponse:** Les compétences indispensables sont celles imposées pour tous les lots au stade de la candidature. Pour les lots 4 et 5, des compétences supplémentaires sont fortement souhaitables dans les domaines liés à la nature des infrastructures

**Question n°8:** Chiffrage BPU / DQE: Les tranches inférieure 2 M€, 2 à 5 M€ et supérieure à 5 M€ correspondent-elles à une charge moyenne de référence pour établir les prix ?

Réponse:

**Question n°9:** Annexe 2 du CCTP: Le contenu décrit dans l'annexe 2 constitue-t-il le niveau minimal attendu pour chaque mission ?

Réponse: Oui, tel qu'indiqué en tête de colonne et dans le CCTP

**Question n°10:** Annexe 2 du CCTP: Pour une étude de faisabilité, attendez-vous généralement plusieurs scénarios comparés ? Si oui, combien ?

Réponse: Se référer à l'article II.3.1.3 du CCTP

**Question n°11:** Annexe 2 du CCTP: L'analyse du coût global est-elle attendue sur toutes les opérations ou seulement sur certains projets ?

Réponse: oui, sauf cas exceptionnel

**Question n°12:** Annexe 2 du CCTP: Les délais de l'annexe 2 sont-ils des délais de référence ou des délais systématiquement applicables ?

Réponse: Il s'agit de délais applicables systématiquement, sauf cas exceptionnel et ce à l'appréciation de la conduite d'opération

**Question n°13:** Typologie des opérations: Quelles seront les opérations les plus représentatives du lot 4 pendant la durée du marché ?

Réponse: il n'y a pas de prédominance particulière. Elles seront déterminées en fonction du besoin et de la priorité du Ministère des Armées.

**Question n°14:** Typologie des opérations: Quelles seront les opérations les plus représentatives du lot 5 pendant la durée du marché ?

Réponse: il n'y a pas de prédominance particulière, elles seront déterminées en fonction du besoin et de la priorité du Ministère des Armées.

**Question n°15:** Typologie des opérations: Les futures missions concerneront-elles principalement des réhabilitations ou des constructions neuves ?

Réponse: il n'y a pas de prédominance entre la réhabilitation et la construction neuve

**Question n°16:** Typologie des opérations: Certaines opérations complexes ou structurantes sont-elles déjà identifiées pour les lots 4 et 5 ?

Réponse: oui

**Question n°17:** BIM et patrimoine: Quelles sont les attentes du SID vis-à-vis de l'AMO concernant le BIM en phase faisabilité et programmation ?

|                |                             |                   |            |
|----------------|-----------------------------|-------------------|------------|
| SID Nord-Ouest | Registre Questions-Réponses | Projet n°I 26-004 | Page 4 / 5 |
|----------------|-----------------------------|-------------------|------------|

Réponse: Cf. annexe 4 au CCTP, article 1.2.1, usages 01 et 03

**Question n°18:** BIM et patrimoine : Attendez-vous principalement la définition des exigences BIM ou une expertise BIM plus approfondie ?

Réponse: La démarche BIM sera intégrée dès la collecte des données de site et ce dans la mesure du possible et au regard du besoin du SID,

**Question n°19:** BIM et patrimoine : Le SID met-il à disposition des modèles ou exemples de livrables pour les titulaires du marché ?

Réponse: A l'instar des plans, lorsque qu'une maquette sera préexistante, elle sera fournie à l'appui du bon de commande

**Question n°20:** Exécution du marché : Quel délai de mobilisation attendez-vous habituellement entre un bon de commande et le démarrage de la mission ?

Réponse: Conformément à l'article II.2.1.2 du CCTP : 3 semaines à compter de la notification du BC

**Question n°21:** Exécution du marché : La gestion simultanée de 12 bons de commande correspond-elle à une situation fréquente ou à un scénario maximal ?

Réponse: Cette situation n'est pas fréquente à l'heure actuelle. Cependant, l'augmentation conséquente du plan de charge du SID-NO conduit à borner le nombre d'études simultanées pour lequel le titulaire est tenu de s'engager

#### **Question en date du 05/08/2026**

**Question n°22:** Afin de constituer une équipe adaptée aux prestations décrites au CCTP, quelles compétences ou expertises techniques considérez-vous indispensables pour l'exécution des missions des lots 4 et 5 ?

Réponse: voir réponse à la question n°7

**Question n°23:** Pour les prestations EFPT et PROGPT, le contenu décrit dans l'annexe 2 doit-il être considéré comme systématiquement inclus dans le prix unitaire du BPU, quelle que soit la complexité de l'opération ?

Réponse: oui

**Question n°24:** Les délais figurant à l'annexe 2 ont-ils été pris en compte dans la construction des prix estimatifs du DQE et doivent-ils être intégrés comme hypothèse de charge dans les prix du BPU ?

Réponse: oui

**Question n°25:** Attendez-vous un programme environnemental pour chaque opération ?

Réponse: la nécessité du programme environnemental est déterminée au niveau de l'EF selon la nature de l'opération et la réglementation

**Question n°26:** Attendez-vous des performances bâties particulières ou strict respect de la réglementation environnementale en vigueur ?

|                |                             |                   |            |
|----------------|-----------------------------|-------------------|------------|
| SID Nord-Ouest | Registre Questions-Réponses | Projet n°I 26-004 | Page 5 / 5 |
|----------------|-----------------------------|-------------------|------------|

Réponse: Au stade d'une EF, la référence pour le scénario de base est la réglementation en vigueur applicable à l'opération, les performances supplémentaires étant éventuellement chiffrées en option. Au stade programme, la performance visée est celle fixée en RCI en fonction de la capacité du bénéficiaire à financer et de l'intérêt d'un niveau supérieur.

**Question n°27 :** Attendez-vous un programme de performances bâties pour chaque opération ?

Réponse: lorsque la réglementation ou le besoin l'exigent

**Question n°28 :** Les attendus BIM ne sont pas explicités dans le CCTP, pouvez-vous décrire les attendus BIM en phase programmation et AMO sélection MOE/Groupement ? Attendez-vous un cahier des charges BIM au stade de la programmation pour chaque opération ?

Réponse: Cette démarche est nouvelle au SID qui ne dispose pas encore à ce jour d'une base de données de l'existant sous cette forme. L'annexe est fournie dans l'éventualité au le SID soit en mesure de fournir une maquette existante en lieu et place des plans classiques, particulièrement dans le cadre d'une réhabilitation. Le SID dispose déjà d'un cahier des charges BIM pour les opérations.

**Question n°29 :** PHASE 3 : La charge de travail associée à la procédure de sélection groupement dans le cadre d'un marché global MGS/MGP type CCAEM différant de celle d'une consultation menée dans le cadre de la loi MOP, pouvons- présenter deux offres financières distinctes : a. Une offre pour une consultation de maîtrise d'œuvre classique (loi MOP) ; b. Une offre pour une consultation en marché-global ? »

Réponse: BPU/DQE modifié en conséquence. (BPU/DQE V2)